



État des lieux de sortie contestable ?

Par **lefromage**, le **07/09/2009** à **14:33**

Bonjour,

Sur l'état des lieux de sortie, aucune des deux parties n'a apposé la mention: "certifié exact". Est-ce que le document est tout de même valable ou ai-je la possibilité de le contester? (Je l'ai signé, mais l'état des lieux avait été mené de manière discutable par un agent immobilier mandé par le bailleur).